



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique, au titre des dispositions des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau), et portant sur la demande d'autorisation concernant l'aménagement de la ZAC de l'Estréniol dans le département de l'Aveyron, se déroulera pendant 32 jours du vendredi 21 avril 2017 à 9h au lundi 22 mai 2017 à 17h30 inclus, sur le territoire des communes de Sébazac-Concourès et d'Onet-le-Château.

M. Jean-Marie PUECH, retraité de la fonction publique, a été désigné, par le tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Sébazac-Concourès.

Le dossier d'enquête auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale pourra être consulté aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies de Sébazac-Concourès et d'Onet-le-Château. Il sera également consultable pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse suivante : Rodez Agglomération, Accueil - 1 place Adrien Rozier 12000 RODEZ du lundi au jeudi : 8h30-12h00 13h30-17h30 et le Vendredi : 8h30-12h00 13h30-16h30 et publié sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr> pendant cette même durée.

Les observations et les propositions du public sur la demande pourront être, pendant le délai de l'enquête :

- portées par les intéressés sur le registre d'enquête correspondant ouvert à cet effet dans les mairies de Sébazac-Concourès et d'Onet-le-Château ;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête située à la mairie de Sébazac-Concourès ;
- versées sur le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante : <http://www.registre-numerique.fr/zac-estreniol>
- présentées verbalement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public dans les mairies de Sébazac-Concourès et d'Onet-le-Château :

Sébazac-Concourès les :	Onet-le-Château les :
vendredi 21 avril 2017 de 9h à 12h	mercredi 26 avril 2017 de 14h30 à 17h30
mercredi 10 mai 2017 de 14h30 à 17h30	mercredi 10 mai 2017 de 9h à 12h
lundi 22 mai 2017 de 14h30 à 17h30	

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès du demandeur : Monsieur le Président, Rodez Agglomération, Pôle Développement Urbain et Cohésion Sociale, 6, avenue de l'Europe, 12000 Rodez, à l'attention de M. Scudier. Tél : 05 65 73 82 51 - Courriel : anthony.scudier@agglo-grandrodez.fr

Le préfet statuera sur cette demande dans un délai maximal de trois mois à compter du jour de réception par la Direction Départementale des Territoires (DDT.) du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou par un arrêté de refus. Ce délai de trois mois peut éventuellement être prorogé par arrêté préfectoral motivé.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les mairies de Sébazac-Concourès et d'Onet-le-Château ; en obtenir communication sur demande adressée à la DDT - service biodiversité eau et forêt - 9 rue de Bruxelles - Bourran - BP 3370 - 12033 RODEZ Cedex 9 ou le consulter sur le site internet de la préfecture : <http://www.aveyron.gouv.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Rodez, le 15 mars 2017

Le chef du service police de l'eau


Renaud RECH